

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JANVIER 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt janvier**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le treize janvier deux mille vingt-cinq** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET (arrivée à 20h18), Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH.

Absente excusée avec pouvoir :

Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à André ALEX

Absent sans pouvoir :

Didier DUPIN

Secrétaire de séance : Jacky BRAT

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **2025-001 : Protection sociale complémentaire – mandatement du Centre de Gestion de la Loire afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé**

Madame VALADE expose que, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

L'ordonnance donne compétence aux Centres de gestion pour conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics des conventions de participation destinées à couvrir leurs agents en Protection sociale complémentaire pour les risques Santé et Prévoyance.

Afin de répondre à cette obligation et en complément de la convention de participation relative au risque « Prévoyance », le conseil d'administration du Centre de gestion a décidé d'engager une démarche visant à proposer aux collectivités et établissements du Département qui le souhaitent, une convention de participation relative au risque « Santé ».

A l'issu de la procédure de mise en concurrence, la convention portera sur un contrat couvrant des dépenses médicales au profit des agents et s'ils le souhaitent de leurs familles à compter du 1^{er} janvier 2026.

Madame VALADE ajoute que l'adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à

l'issue de la procédure menée par le CDG42 par délibération et après convention avec le CDG42, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la commune aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG42.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal mandate à l'unanimité le CDG42 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque «Santé».

- **2025-002 : Adhésion à la convention cadre des services secrétaires de mairie : itinérant, intérim, portage salarial du Centre de Gestion de la Loire**

Madame VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention cadre aux services facultatifs Secrétaire de mairie itinérant/Portage salarial/Intérim proposée par le Centre de Gestion de la Loire, pour recourir au service de remplacement et de renfort.

En adhérant à ce service, la commune pourra recourir, en tant que de besoin, et en fonction de la disponibilité du personnel géré par le Centre de gestion de la Loire :

- A la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e), agent permanent du Centre de gestion de la Loire (prioritairement pour assurer les missions de secrétaire de mairie, en mairie de moins de 3500 habitants, accessoirement pour assurer des missions nécessitant une forte compétence administrative quelle que soit la strate géographique de la collectivité)
- A la mise à disposition d'un agent du service intérim, agent non-permanent du Centre de gestion de la Loire recruté spécifiquement pour la mission sollicitée (pour mission administrative dans les domaines : accueil, état-civil, urbanisme, finances, ressources humaines, élections...).

En outre, en application de cette convention, le Centre de gestion de la Loire peut aussi assurer la gestion administrative et financière liées au recrutement des emplois saisonniers, renforts ponctuels ou remplacements d'agents de toutes filières, préalablement sélectionnés par la collectivité, dans le cadre du Portage salarial.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette adhésion à la convention cadre des services secrétaires de mairie itinérant, intérim, portage salarial du CDG42.

- **2025-003 : Usage du droit de préemption en vue de l'acquisition par la commune d'un bien immobilier situé au centre bourg**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition par la commune d'un bien immobilier situé au centre bourg, pour un montant de 49 000 € (45 000 € et 4 000 € de frais d'agence), (avis de France Domaine facultatif dans cette hypothèse, donc non sollicité). Ce bien est composé d'une maison d'habitation sur trois niveaux, située au centre bourg et de deux parcelles de terrains situées Montée de la Source donc ciblées pour un futur aménagement de l'entrée du village.

[arrivée de Patrick PORNET à 20H18]

Monsieur le Maire explique que l'usage de ce droit est justifié pour développer des logements de qualité et aménager l'entrée sud du village. Il rappelle que dans le cadre de l'approbation du PLU en

vigueur le 21 janvier 2016, les terrains non bâtis cadastrés B 680 et B 681 avaient été classés en emplacement réservé, dans le but d'un aménagement d'un espace public à vocation de jardin, espace vert. Madame TRAMBOUZE demande s'il est possible d'acheter uniquement les terrains. Monsieur le Maire lui répond que la vente se porte sur l'ensemble des biens donc il n'est pas possible de dissocier la maison des terrains et qu'un compromis de vente est en cours.

Monsieur le Maire émet la possibilité d'aménager cette maison en logement d'urgence. Madame TRAMBOUZE demande quels seront les aménagements effectués sur ces terrains qui se trouvent à l'entrée du village. Monsieur le Maire lui répond que dans un premier temps, ces terrains seront remis propres. Madame TRAMBOUZE demande si une estimation du coût des travaux de restauration de la maison a été faite. Monsieur le Maire lui répond par la négative. Monsieur DUMAS ne souhaite pas que ce bien reste en l'état pendant plusieurs années. Ce bien sera aménagé rapidement. Monsieur DUCROS souligne qu'en achetant ce bien, la commune garde la maîtrise foncière. Madame VALADE serait favorable pour transformer cette maison en logement d'urgence car l'appartement de l'école publique n'est pas adapté.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve avec 12 voix pour, 2 voix contre (Mme Sylvie RENARD et M. André ALEX), 4 abstentions (Mesdames Roseline TRAMBOUZE, Lucie ROCH, Messieurs Sylvain GIRARDIN et Marcel DUMAS) cet usage du droit de préemption.

- **2025-004 : Rapport annuel 2023 relatif à l'activité de Roannais Agglomération**

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2023 de la communauté d'agglomération Roannais Agglomération.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

- **Budget Primitif 2025**

Madame VALADE informe que le débat d'orientation budgétaire est prévu le 17 février prochain et que la première commission finances aura lieu le 3 février. Elle demande aux élus qui ont des souhaits d'en faire part avant cette commission.

- **Aménagement entrée du village et maison à pans de bois**

Monsieur le Maire informe que la subvention du Département pour un montant de 100 000 € a été perçue en fin d'année. Les travaux intérieurs peuvent donc être programmés. D'autre part, les travaux de démolition et aménagement à l'entrée sud du village vont débuter prochainement.

- **Cession parcelle à un administré**

Monsieur le Maire rappelle qu'un administré souhaite acquérir une parcelle située à côté de la coulée verte. Le géomètre est venu borner cette parcelle. Ce point fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil Municipal pour autorisant la vente. Madame TRAMBOUZE constate que la commune achète des parcelles, en vend également et s'interroge sur la ligne de conduite que la commune mène. Monsieur le Maire lui répond que c'est en fonction des projets.

- **Projet stade de foot**

Madame VALADE rappelle que suite à une demande de l'association pour la transformation en gazon synthétique d'un terrain de football en gazon naturel, la municipalité a reçu l'entreprise A2CSports pour étudier la faisabilité de ce projet. Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'un avant-projet et qu'aucun travaux ne seront entrepris sur ce mandat d'élus. Cette étude permettra de connaître le coût de cette opération pour que la prochaine équipe municipale puisse prendre une décision.

Un premier rendez-vous a eu lieu sur place puis un second rendez-vous pour l'explication du devis. Il avait été convenu de mandater cette entreprise pour l'étude préalable et l'avant-projet pour 4 100 € H.T.

La commission, composée d'élus et des membres du bureau de l'association FC Perreux, s'est réunie le 9 janvier dernier en présence d'A2CSports. Trois solutions ont été présentées dont deux quasiment identiques pour transformer le terrain d'entraînement en synthétique. La solution retenue par la commission est l'étude de la transformation du terrain honneur en terrain synthétique. L'entreprise peut donc continuer son étude dans ce sens et déterminer le coût global du projet. Cette étude est attendue au troisième trimestre 2025.

Madame TRAMBOUZE explique qu'en 2024, environ 25 000 € ont été consacrés pour la remise en état des terrains de foot. Elle demande quel sera le coût financier pour les prochaines années. Monsieur DUCROS informe que les investissements financiers pour la remise en état des terrains ont porté leurs fruits. Le club de football a été contraint de ne plus utiliser les terrains d'entraînements pendant plusieurs mois. Les résultats obtenus sont plus que satisfaisants, et il est nécessaire de prévoir un budget annuel pour le garder en bon état. Il ajoute qu'un terrain synthétique nécessite également un entretien régulier et le coût serait vraisemblablement identique à celui d'un gazon naturel. Monsieur GIRARDIN explique qu'un terrain synthétique permettrait de maintenir tous les entraînements l'hiver et de libérer des créneaux horaires pour l'utilisation de la salle des sports et du gymnase de Chervé. L'effectif serait également revu à la hausse car un terrain en synthétique attire beaucoup de licenciés.

- **Intervention de Madame STALARS**

- Madame STALARS informe qu'un couple âgé de 18 et 25 ans est sans domicile fixe et se retrouve sur la commune au bord du Rhins. L'urgence était de tisser des liens avec eux et les accompagner dans diverses démarches administratives comme la domiciliation au CCAS de Roanne. Ils sont accompagnés de deux chiens et ne peuvent donc pas bénéficier d'accueil temporaire dans des structures.
- Elle informe qu'une commission cohésion sociale et habitat aura lieu le 30 janvier à 18h à Roannais Agglomération et invite les conseillers à se joindre à elle à cette réunion.

- **Intervention de Monsieur ALEX**

Monsieur ALEX informe que les automobilistes roulent vite dans le bourg vers la montée des garages. Le constat est le même sur la RD 504.

- **Intervention de Monsieur LAREURE**

- Monsieur LAREURE a été alerté par le responsable des services techniques que les arbres abattus ne sont pas remplacés par des nouveaux. Il est nécessaire d'identifier les

lieux et la quantité d'arbres à planter pour une programmation des travaux fin 2025.

- Il fait part que le championnat de France de cyclo-cross FCGT, a eu lieu sur le site du lycée Chervé les 18 et 19 janvier dernier. 400 bénévoles ont été mobilisés. Eliott Austin a terminé 5^{ème} dans la catégorie sénior. Le Président de l'association le Guidon d'Or Costellois, club organisateur de cet évènement, remercie la municipalité pour son soutien et son implication. La commune s'est vue remettre un trophée.

• **Intervention de Monsieur BRAT**

Monsieur BRAT demande si la commune embauche des jeunes en été. Monsieur le Maire lui répond que tous les ans, la commune embauche des jeunes en jobs d'été mais il y a de moins en moins de candidatures. Les CV et lettres de motivation sont à envoyer à la mairie.

RAPPEL DE DATES

- Commission finances : lundi 3 février 2025 à 18h30
- Prochain Conseil Municipal : le 17 février 2025 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h43.

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,

Jacky BRAT

